

BOURSE MASTER IN – WBI 2026-2027

GUIDE DE CANDIDATURE

Wallonie Bruxelles International (WBI) offre une aide financière en vue de réaliser un master/master de spécialisation de 60 ou 120 crédits à des étudiants internationaux disposant au minimum d'un diplôme de licence/de bachelier ou de master obtenu dans une institution diplômante étrangère reconnue par les autorités compétentes du pays du candidat en matière d'enseignement supérieur. Le master devra être réalisé en Wallonie ou à Bruxelles au sein d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Pour un master de 60 crédits, l'aide est accordée pour une **durée maximale d'un an**. Pour un master de 120 crédits, l'aide est octroyée pour une **durée maximale de deux ans**. La reconduction de l'aide en deuxième année est conditionnée à la validation par l'établissement d'enseignement supérieur, d'un nombre suffisant de crédits permettant la poursuite de la formation.

Dans sa configuration actuelle, le programme exclut les masters de 180 crédits ainsi que les programmes de master débouchant sur des diplômes conjoints avec des institutions académiques étrangères.

Enfin, en tant que lauréat, les bénéficiaires de la bourse MASTER IN – WBI s'acquitteront **des mêmes frais d'inscription** que ceux des étudiants belges et européens.

Modalités d'introduction des candidatures

ÉTAPE 1 Vérifiez si [l'établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#) de votre choix participe au programme de bourses MASTER IN – WBI. L'utilisation de la bourse est restreinte par certains établissements à une sélection limitée de programmes d'études. Les établissements d'enseignement supérieur se réservent le droit de ne pas traiter ou répondre à toutes candidatures sans lien avec l'appel MASTER IN 2026-2027.

ÉTAPE 2 Introduisez une demande d'admission auprès de l'établissement d'enseignement supérieur ciblé selon les modalités propres à cet établissement. Votre demande d'admission pour un master [dans une université](#) recevra un numéro de référence à reprendre sur le formulaire. **Dans les autres cas (haute école, école supérieure des arts), aucun numéro ne devra être apposé.**

ÉTAPE 3 Envoyez votre [formulaire de candidature](#) et les 4 annexes à l'établissement ciblé. S'il s'agit d'une université, indiquez le numéro de référence de votre dossier d'admission.

ÉTAPE 4 L'établissement d'accueil présélectionne les candidatures éligibles.

ÉTAPE 5 Son classement est transmis à Wallonie-Bruxelles International qui opère la sélection finale sur base de critères définis pour **le 20 avril 2026 au plus tard**.

ÉTAPE 6 Les résultats sont communiqués par Wallonie-Bruxelles International à l'établissement d'enseignement supérieur ciblé le **15 mai 2026 au plus tard**.

ÉTAPE 7 Le/La candidat.e est averti.e du suivi donné à sa candidature par l'établissement d'enseignement supérieur ciblé.

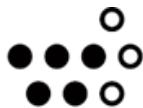
Documents à joindre au formulaire de candidature à la bourse MASTER IN - WBI

1. Copie du passeport international ou de la carte nationale d'identité ;
2. Un curriculum vitae d'une page max. (le cas échéant, le parcours académique, bourses antérieures, les possibles expériences professionnelles en lien avec le master choisi etc.) ;
3. Une lettre de motivation de 2 500 mots max. rédigée sans l'aide de l'intelligence artificielle (IA) en français ou en anglais, selon la langue du programme de master choisi ;
4. Copie du (des) diplôme(s) obtenus et relevé des notes.

N.B. : si des documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, ils doivent être accompagnés d'une traduction certifiée.

Conditions de recevabilité à la bourse MASTER IN - WBI

- Le/La candidat.e est détenteur.trice d'un diplôme de licence/de bachelier ou de master délivré par une institution dont les études ou la formation dispensés par celle-ci sont reconnues par les autorités compétentes du pays d'origine du candidat en matière d'enseignement supérieur.
- Le dernier diplôme de licence/bachelier ou de master obtenu dans le pays d'origine doit avoir été délivré **au plus tard 5 ans avant le début de la formation sollicitée**.
- **Le programme MASTER IN n'autorise pas le financement d'une année complète (60 ECTS) dans le cadre d'une passerelle.**
- Le/La candidat.e est détenteur.trice d'un diplôme de licence / de bachelier ou d'un master suffisant pour avoir accès au master visé et répond aux conditions d'accès. En outre, l'établissement d'enseignement supérieur reste libre d'ajouter des conditions supplémentaires.
- Le/La candidat.e doit être admis.e au master pour postuler à l'aide financière, et il/elle doit être inscrit.e au master pour en bénéficier.
- Tout.e candidat.e satisfaisant aux conditions nécessaires et suffisantes au dépôt d'un dossier d'admission dans l'établissement d'enseignement supérieur ciblé peut postuler.
- Les dossiers de candidat.e.s déjà engagé.e.s dans un parcours d'études supérieures en Belgique seront écartés. Il s'agit de soutenir des mobilités nouvelles et qui ne se situent pas en prolongation d'un séjour Erasmus+ ou d'un programme entamé précédemment en tant qu'étudiant libre dans un établissement d'enseignement supérieur en Belgique francophone.
- Le/la candidat·e doit mentionner, dans son formulaire de candidature, la référence du dossier d'admission qui lui sera communiquée par l'université. Dans le cas d'une demande d'admission auprès d'une haute école ou d'une école supérieure des arts, aucune référence ne devra être fournie.



NB : Ce numéro de dossier ne signifie pas que l'admission est finalisée.

- Le/La candidat.e. ayant effectué ses études dans les pays/régions suivants : Brésil, Canada, Chili, Colombie, Corée du sud, Japon, Liban, Maroc, Mexique, Royaume-Uni, Suisse, Taiwan, Tunisie, USA sont considérés comme prioritaires pour WBI et les établissements d'enseignement supérieur.
- Tout domaine d'étude est pris en considération dans le processus de sélection sauf si l'établissement décide de circonscrire les filières concernées par cet appel.
- Afin d'éviter toute concurrence entre dispositifs de mobilité internationale, les candidat.e.s ayant déjà déposé un dossier dans le cadre d'un parcours académique en cours ou bénéficié antérieurement d'une bourse de coopération au développement de l'ARES sont exclu.e.s (<https://www.ares-ac.be/fr/bourses-de-formations-internationales-2026-2027>).
- Le formulaire de candidature à la bourse et les documents à joindre à ce formulaire doivent être envoyés à l'établissement d'enseignement supérieur visé **au plus tard le 31 mars 2026** à minuit (GMT- Europe/Bruxelles) pour l'année académique à venir (2026-2027).
- Les dossiers incomplets ne seront pas soumis au jury de WBI chargé de la sélection des candidatures.

Modalités de sélection

Le processus de sélection se déroule en deux étapes :

Dans un premier temps, la sélection est opérée par l'établissement d'enseignement supérieur sur base de critères propres. Son classement est transmis à Wallonie-Bruxelles International qui opère la sélection finale sur base d'une grille de critères préétablie.

Le classement préétabli de cinq candidatures par les établissements d'enseignement supérieur participant parviendra à Wallonie-Bruxelles International pour **le 20 avril 2026 au plus tard**.

Dans un deuxième temps, les résultats sont communiqués par Wallonie-Bruxelles International à l'établissement d'enseignement supérieur ciblé **le 15 mai 2026 au plus tard**.

Le/La candidat.e. est averti.e. du suivi donné à sa candidature par la direction des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur ou son équivalent. Le/la lauréat.e. devra prendre contact avec le gestionnaire du programme MASTER IN, Jeff NCUNGANYI (j.ncunganyi@wbi.be) pour **le 29 mai 2026 au plus tard**.

Tous les séjours d'études supérieures (universités, hautes écoles ou écoles supérieures des arts) doivent impérativement débuter en début d'année académique (septembre 2026). **Aucun report ne sera possible quelle qu'en soit la raison**. Dans l'hypothèse où l'étudiant.e. n'est pas lauréat.e. de la bourse et que, de ce fait, il décide de ne pas poursuivre sa demande d'admission au sein de l'établissement ciblé, les frais de dossier engagés dans ce cadre ne lui seront pas remboursés.

Modalités financières

La subvention sera mise en liquidation selon les règles en vigueur et les modalités suivantes :

- Le montant de la bourse de 10 020 euros est divisé en 12 mensualités liquidées sur un compte bancaire libellé en euros. **Il s'agit d'une aide qui ne couvre donc pas la totalité des frais liés à une année d'études supérieures, le/la lauréat.e devra donc compléter ces moyens par des fonds propres.** De plus, ce financement est incompatible avec un autre soutien délivré par WBI ou par l'ARES.
- Ce montant rencontre l'exigence de moyens d'existence suffisants dans le cadre d'une demande de visa d'études long séjour D.
- Le/la lauréat.e. bénéficiera de l'exemption de la redevance administrative due à l'Office des étrangers.
- Les frais de visa ou autres doivent être avancés par le candidat. Ils seront indirectement remboursés via les mensualités, sans versement anticipé avant le début de l'année académique. En outre, Wallonie-Bruxelles International n'intervient pas dans les démarches financières liées à l'obtention du visa.

Par ailleurs, Wallonie-Bruxelles International prend en charge une assurance frais de santé subrogation mutuelle, rapatriement et responsabilité civile-vie privée pour le/la boursier.ière. Une assurance voyage reste à la charge du candidat.

Contacts et informations complémentaires

- Service des inscriptions/admissions de l'établissement d'enseignement supérieur choisi ;
- WBI (pour des questions d'ordre administratif, une fois le dossier sélectionné par le jury de sélection), Service des bourses internationales : bourses@wbi.be